2012 2013 RAPPORTANNUEL







ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

www.oeaq.qc.ca

Québec, le 29 juillet 2013

Monsieur Jacques Chagnon Président de l'Assemblée nationale Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'Application des lois professionnelles,

M° Bertrand St-Arnaud

Montréal, le 29 juillet 2013

Honorable Bertrand St-Arnaud Ministre responsable de l'Application des lois professionnelles Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président, **Richard Côté, É.A.** Montréal, le 29 juillet 2013

M° Jean Paul Dutrisac Président de l'Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président, **Richard Côté, É.A.**

Le rapport du président



À titre de président nouvellement élu, j'ai l'insigne privilège de présenter le bilan...de celle qui m'a précédé. Quelle injustice pour elle! Mais surtout : quel bilan pour l'Ordre!

Voilà qui place la barre bien haut pour celui qui succède à Francine Fortin, É.A. Aussi, me permettrezvous d'entrée de jeu de lui adresser notre gratitude pour l'ensemble de son travail durant les deux mandats où elle a assumé la présidence de l'Ordre et pour les efforts consentis durant cette dernière année, plus particulièrement.

L'exercice 2012-2013 s'est distingué par l'importance des chantiers qui se sont succédé à un rythme fou pour une organisation de la taille de la nôtre. Des dossiers majeurs pour la profession qui ne sont pas toujours évidents à mesurer pour ceux qui n'y participent pas. Ainsi, si les membres trouvent parfois difficiles les obligations que l'Ordre leur impose, ils ne savent pas pour autant tous les efforts mis à protéger le public et la profession contre les « assauts » extérieurs.

Je salue donc au passage tous les évaluateurs agréés bénévoles, les membres du comité exécutif et du Conseil d'administration, les partenaires externes et l'équipe de la permanence qui ont contribué aux travaux de l'Ordre et parfois porté sur leurs épaules le développement de la profession et notre mission de protection du public.

Un contenu « costaud »

Les dossiers à l'ordre du jour de la dernière année sont complexes, touchant à la fois des enjeux économiques, politiques et juridiques.

La copropriété

Ainsi, tout le dossier de la gestion des copropriétés a intéressé tant les médias que les élus : un premier Forum sur la copropriété s'est tenu le 11 mai 2012, en présence du ministre de la Justice et de nombreux partenaires professionnels et associatifs. Bien entendu, l'Ordre était présent pour faire valoir la pertinence de réserver aux seuls évaluateurs agréés l'acte d'évaluation aux fins d'assurance et exiger que les études de fonds de prévoyance soient réalisées par des professionnels, dont au premier chef, les évaluateurs agréés. Par ailleurs, l'Ordre s'est dit d'avis que la gestion des copropriétés ne devrait pas être l'apanage d'une seule catégorie de professionnels, comme le revendique l'Ordre des administrateurs agréés. Le rapport déposé au ministre de la Justice par le Groupe de travail coprésidé par le professeur Desrosiers (expert bien connu des évaluateurs agréés) a retenu plusieurs recommandations de l'Ordre.

La révision du champ d'exercice

D'importants travaux législatifs visant à moderniser la description (qui n'avait pas été révisée depuis 1973) de la profession d'évaluateur agréé contenue actuellement à l'article 37j) du *Code des professions* ont débuté en juillet 2012 et se poursuivront bien



au-delà de la fin de l'exercice. D'ailleurs la présidente sortante, Francine Fortin, a accepté de continuer de participer activement à ces travaux même si son mandat est terminé et je l'en remercie. Aussi laborieux que complexes, ces travaux de révision du champ d'exercice de la profession d'évaluateur agréé ont d'abord été entrepris avec l'équipe de recherche de l'Office des professions et les trois ordres concernés*, puis ils se sont poursuivis avec l'équipe des affaires juridiques de l'Office, et enfin avec le comité des présidents.

Il ne faut pas sous-estimer l'importance du champ descriptif d'une profession. Ce texte constitue en effet, dans le contexte d'un ordre à titre réservé, une référence officielle qui identifie les évaluateurs agréés, qui permet de faire reconnaître auprès du public leurs compétences particulières et autorise l'Ordre à intervenir dans le cadre d'application de certaines lois.

Or, si l'évaluateur « évalue » toujours, comme son nom l'indique, d'autres importants segments de la pratique se sont développés au cours des dernières décennies : la gestion immobilière et la gestion d'actifs immobiliers, la consultation et la négociation, la médiation et l'arbitrage, pour ne nommer que ceux-là. Le champ d'exercice d'une profession reflétée dans une loi doit représenter l'ensemble des composantes et des caractéristiques essentielles du domaine d'action couvert par une profession. Dans cet esprit, considérant l'évolution de la pratique, une actualisation du portrait de la profession d'évaluateur agréé s'imposait et l'Ordre en avait fait la demande officielle en commission parlementaire en mai 2012. Permission accordée par le ministre de la Justice d'alors, Jean-Marc Fournier.

Un tel exercice implique des consultations auprès de tous les partenaires concernés : associations, ordres professionnels, ministères, organismes publics et privés. L'Ordre a donc multiplié les échanges et rencontres afin de faire valoir une vision plus moderne de la profession. L'Ordre a également profité de cette occasion pour demander à nouveau à l'Office de réserver l'acte d'évaluation immobilière aux évaluateurs agréés afin de disposer des leviers juridiques nécessaires à son mandat de protection du public. Évidemment des discussions ont eu lieu avec l'Institut canadien des évaluateurs à cet égard. Le président de l'Office des professions s'est engagé à développer un chantier concernant cette demande, une fois les travaux reliés au champ descriptif complétés.

Intervention auprès du Surintendant des Institutions financières et de l'AMF

On ne saurait passer sous silence les représentations faites par l'Ordre auprès du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (le « BSIF »). En effet, en publiant sur son site Internet la version provisoire de la Ligne directrice B-20 « Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels », le BSIF sensibilisait les institutions financières et les assureurs hypothécaires à la gestion saine et prudente des prêts hypothécaires résidentiels dans le contexte économique actuel.

À cette occasion, l'Ordre a fait état au BSIF de ses préoccupations quant au risque potentiel pour le public que constituent l'utilisation des systèmes automatisés d'approbation (dont *Emili* de la Société canadienne d'hypothèques et de logement) de même que la sous-traitance des services d'évaluation à des intermédiaires. Cette correspondance a aussi été relayée à l'Autorité des marchés financiers, responsable de la surveillance des caisses populaires.

Ces propos ne sont pas restés lettre morte car ils ont été suivis de plusieurs entrevues accordées par la présidente tant dans les médias électroniques que dans la presse écrite.

D'autres importants travaux réglementaires

Après l'approbation par le Conseil d'administration de l'Ordre en mars 2011 et l'approbation par les autorités gouvernementales, le *Règlement sur l'exercice de la profession d'évaluateur agréé en société* entrait en vigueur le 29 mars 2012 accordant aux ÉA un délai d'un an pour s'y conformer.

Ce règlement permet aux É.A. d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société par actions (S.P.A) ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (s.e.n.c.r.l.), sous réserve de certaines obligations. Une de celles-ci a fait écho à la volonté exprimée par les membres lors de la Tournée régionale 2010, à savoir que les évaluateurs agréés doivent obligatoirement détenir plus de 50 % des droits de vote rattachés aux actions ou aux parts sociales dans une société qui se présente comme une société d'évaluateurs agréés.

^{*} L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés et des conseillers en relations industrielles agréés.

Ce nouveau règlement a aussi entraîné quelques modifications au Code de déontologie des évaluateurs agréés permettant d'adapter les normes déontologiques à l'exercice en société. Ces normes déontologiques visent, notamment, les obligations d'indépendance professionnelle, d'intégrité, le conflit d'intérêts, le secret professionnel, etc.

Pour sa part, le comité de révision du *Code de déontologie des évaluateurs agréés* a déposé ses propositions au Conseil d'administration de l'Ordre en novembre 2012. Évidemment, la question de la rémunération à pourcentage divise l'opinion et à la demande du comité, le Conseil d'administration a statué sur une orientation, lors de la séance du 28 mars 2013

Cette orientation se veut consensuelle tout en étant plus adaptée aux réalités actuelles du marché...et surtout, soucieuse de respecter notre obligation de protection du public. Une version officielle sera proposée aux membres au cours des prochaines semaines mais l'esprit retenu est le suivant :

- interdire la rémunération à pourcentage en fonction du résultat obtenu dans la situation où l'évaluateur agréé est appelé à donner une opinion motivée de valeur;
- autoriser la rémunération à pourcentage en fonction du résultat obtenu dans la situation où l'évaluateur agréé est appelé à négocier la valeur, sous réserve toutefois de la présentation de l'analyse préliminaire effectuée en conformité avec les normes de pratique professionnelle de l'Ordre;
- permettre qu'un mode de rémunération particulier puisse être décidé par un tribunal ou une autorité compétente.

Actuellement, le projet est en consultation préliminaire auprès de l'Office des professions; il sera par la suite transmis aux membres pour consultation.

De nouvelles normes de pratique en évaluation municipale

Dans la foulée des travaux du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) sur la modernisation réglementaire et normative de l'évaluation foncière, l'Ordre a revu les normes de pratique professionnelle des évaluateurs agréés qui exercent dans le domaine municipal.

Au fil des travaux est apparu un objectif auquel a souscrit le comité réviseur des normes, soit de permettre l'utilisation d'une seule méthode, sous réserve toutefois de respecter certaines balises très précises.

Au terme de plus de deux ans de travaux, la version finale a été adoptée par le Conseil d'administration de l'Ordre le 31 janvier dernier. Le Conseil a également adopté la date de mise en vigueur de la norme révisée, ainsi que les modalités transitoires de sa prise d'effet, soit le rôle d'évaluation qui entrera en vigueur en 2016-2017-2018. Une formation – obligatoire pour les signataires de rôle et leurs suppléants – sera dispensée au cours des prochains mois.

Et tant d'autres choses...

Lors des assises annuelles de la *Fédération québécoise des municipalités,* en septembre 2012, la présidente de l'Ordre, Francine Fortin, É.A., a été invitée par nos partenaires municipaux à participer à un séminaire sur l'évaluation foncière visant à réfuter certains mythes persistants dans la compréhension du processus de l'évaluation foncière et à faire le point sur la modernisation des rôles.

Le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec a requis, encore cette année, beaucoup de ressources de l'Ordre pour assurer une mise en opération la plus respectueuse possible des engagements de l'Ordre envers ses membres, l'Office des professions et l'Autorité des marchés financiers. Ainsi, un protocole d'entente entre l'Ordre et le Fonds a été signé en décembre 2012 et j'en remercie les membres des deux conseils d'administration qui ont su privilégier les intérêts collectifs. L'arrivée de la nouvelle directrice générale, Me Cathie St-Germain, permettra de poursuivre dans cette voie.

Au plan *administratif*, l'Ordre a dégagé un surplus qui lui permettra de renflouer son fonds consolidé qui a beaucoup été utilisé à des fins de développement au cours des dernières années. Le renouvellement du parc informatique et de la banque de données de l'Ordre ont requis les ressources habituelles dans ce genre d'exercice. Je salue les efforts de tous pour que les opérations de l'Ordre se réalisent dans un cadre de saine gestion des avoirs des membres...sans sacrifier le développement et la réalisation de la mission de l'Ordre.

Le meilleur reste à venir!

Un projet de loi omnibus proposant des modifications au *Code des professions* est en préparation et plusieurs travaux reliés y sont prévus avec le Conseil interprofessionnel du Québec et l'Office des professions au cours des prochains mois.

Plusieurs règlements seront sur la planche à dessin : ceux liés à l'admission et à l'inspection, notamment, en sus des suites à la consultation sur *le Code de déontologie des évaluateurs agréés* et au suivi législatif de la révision du champ descriptif.

Au travers de tout cela, une excellente nouvelle : les efforts déployés par notre collègue Claude Laramée, É.A., et ses partenaires de la ville de Gatineau s'enlignaient en fin d'exercice vers un excellent dénouement : la mise en place, dès septembre 2013, d'un programme de certificat de 1er cycle en gestion et évaluation immobilière à l'Université du Québec en Outaouais.

Il faut savoir que tous ces nouveaux développements des derniers mois s'accompagnent du lot quotidien d'un ordre professionnel, comme vous le constaterez dans les pages qui suivent : l'admission des nouveaux membres, l'inspection professionnelle, la discipline, la formation continue, etc.

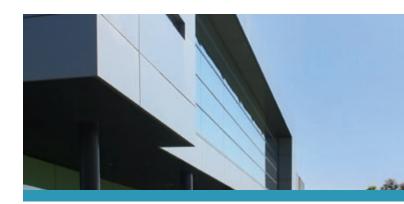
Fort heureusement, plus de 150 membres nous soutiennent concrètement dans cette entreprise. C'est là, la force de l'Ordre des évaluateurs agréés et je les en remercie.

Et puisqu'il fait toujours bon de se retrouver entre nous, j'espère avoir le plaisir de vous rencontrer au congrès de l'Ordre, à Montebello, du 31 octobre au 2 novembre prochain.

Le président,

Ridd Cox

Richard Côté, É.A.







Conseil d'administration et permanence 2012-2013

Le comité exécutif

- Francine Fortin, É.A, présidente (élue le 19 mai 2011 au suffrage des administrateurs)
- Richard Côté, É.A., premier vice-président, responsable de l'éthique professionnelle
- Martine Sirois, É.A., deuxième viceprésidente, responsable de la formation
- Pierre Gosselin, É.A., trésorier, responsable des services aux membres
- Pauline Leblond, administratrice nommée par l'Office des professions (jusqu'au 13 mai 2012)
- **Hélène Turgeon,** administratrice nommée par l'Office des professions (à partir du 17 mai 2012)

Les administrateurs et administratrices¹

- Simon Beauchemin, É.A., Montréal
- Christian Brisson, É.A., Saguenav-Lac-St-Jean-Côte-Nord
- Richard Côté, É.A., Capitale-Nationale-Bas-Saint-Laurent
- Josée Fecteau, É.A., Montréal
- Alain Fontaine, É.A., Estrie
- Francine Fortin, É.A., Capitale-Nationale-Bas-Saint-Laurent
- Pierre Gosselin, É.A., Montréal
- **Pierre Goudreau, É.A.,** Montréal (jusqu'au 23 novembre 2012)
- **Jennifer Lacasse-Linteau, É.A.,**Mauricie (à compter du 17 mai 2012)
- Richard Lahaye, É.A., (à compter du 31 janvier 2013)
- **Claude Laramée, É.A.,** Outaouais Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec
- **Annie Lavigne, É.A.,** Montréal
- Pauline Leblond, administratrice nommée par l'Office des professions (jusqu'au 13 mai 2012)

- Christiane Lemelin, administratrice nommée par l'Office des professions
- **Jean-Guy Lorrain**, administrateur nommé par l'Office des professions
- Pierre Marchand, É.A., Mauricie (jusqu'au 17 mai 2012)
- **Sylvie Mercier,** administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 27 juin 2012)
- Stéphan Roy, É.A., Capitale-Nationale-Bas-Saint-Laurent
- Martine Sirois, É.A., Montréal
- **Hélène Turgeon,** administratrice nommée par l'Office des professions

La permanence

- Céline Viau, secrétaire générale
- Michel Fournier, É.A., syndic
- Christiane Guimond, É.A., coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire du comité d'inspection professionnelle et inspecteur (enquêteur)
- Me Elena Konson, coordonnatrice aux affaires juridiques et aux communications
- Patricia Landry, coordonnatrice au développement de la formation
- Josée Laporte, secrétaire adjointe et coordonnatrice à l'admission
- Lorraine Abel, secrétaire du syndic, préposée à l'accueil
- **Jérôme Cambonie**, soutien à la formation (jusqu'au 23 juin 2012)
- **Geneviève Proulx Gibeault,** soutien à la formation (à compter du 3 octobre 2012 jusqu'au 19 février 2013)
- Geanete William, contrôleure

¹ Le règlement de l'OEAQ en application de l'article 65 du *Code des professions* ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres

Rapport des activités du Conseil d'administration et du comité exécutif



Au cours de l'exercice 2012-2013, les membres du Conseil d'administration (CA) se sont réunis cinq (5) fois, soit le 17 mai, le 11 octobre, le 22 novembre 2012, le 31 janvier et le 28 mars 2013.

Le comité exécutif (CE) a siégé quatre (4) fois : le 3 mai, le 25 septembre, le 11 décembre 2012, ainsi que le 5 mars 2013.

Il a tenu trois (3) conférences téléphoniques : le 21 juin et le 16 novembre 2012, ainsi que le 25 mars 2013.

Le 29 août 2013 se tiendra l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière se terminant le 31 mars 2013.

Les principales résolutions des administrateurs ont porté sur les points suivants :

Structure de fonctionnement des comités

- Élection du comité exécutif de l'Ordre (CA);
- Nomination des membres et secrétaires des divers comités, comités ad hoc et groupes de travail (CA et CE):
- Nomination des scrutateurs pour les élections du Conseil d'administration du 21 mai 2013 (CA);

 Nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle (CA);

Activités réglementaires

- Approbation du registre des activités de la formation continue (CE);
- Décisions sur la révision des demandes de reconnaissance des activités de la formation continue (CE);
- Nomination des concepteurs, rédacteurs, correcteurs, examinateurs et réviseurs de l'examen écrit et oral à Montréal et à Québec (CE);
- Adoption des résultats de l'examen et de la révision de notes de l'examen d'admission du mois d'octobre 2012 (CA et CE);
- Délivrance du permis d'évaluateur agréé aux 41 candidats ayant réussi l'examen, soit : Pierre Pelletier, Stéphane Gallien, Charles-Alexandre Joseph, Émilie Lussier, Guillaume Martin, Julie Fréchette, Jonathan Côté, Michael Doyon, Lise Fortin, Éric Rodrigue Langevin, Vincent Lavoie, David Provost, Charles Boily-Mercure, Xavier Morin, Daniel Sauvé, France Hardy, Alexandre Côté-Lesage, Carine Dayer,

- Benoît Ménard, Alexey Sklar, Francis Racineux, Louis-Simon Boudrias, Alexandre Richard, Iulian Michichiuc, Mathieu Boudrias, John-Gabriel Grillo, Martin Laplante, Jonathan Boulais, Éric Parent, Evgeniya Ivanova, Benoît Vallée, Johanne Robichaud, Simon-Pierre Giroux, Xavier Romain, Simon Brabant, Julie Lafleur, Pierre-Étienne Beaudette, Marie-Hélène Robitaille, Dominike Dupuis, Julie Trempe, Marc-André Goulet (CE);
- Décision d'entériner la recommandation du comité d'admission d'exiger que le candidat à la profession, pour réussir l'examen d'admission, obtienne une note de 65 % pour chacune des parties de l'examen, soit la partie écrite et la partie orale. La pondération accordée à chacune des parties demeurera la même, soit 85 points à l'écrit et 15 points à l'examen oral (CA);
- Décisions sur la reconnaissance d'équivalences de diplômes ou de formation (CE);
- Décision d'imposer de suivre le *Programme de* formation professionnelle aux candidats qui détiennent un DEC avec de l'expérience mais aucun diplôme de niveau baccalauréat (CE);
- Décision de reconnaître le succès du stage de perfectionnement imposé à un évaluateur agréé le 19 avril 2010 (CE);
- Décision d'intenter une poursuite pénale pour l'usurpation du titre d'évaluateur agréé contre Sandro Mavica et Terra pro inc. (CA);
- Décision d'intenter une poursuite pénale pour l'usurpation du titre d'évaluateur agréé contre Angélo Lévesque et Gaspésie Évaluation inc. (CA);
- Décision de retirer la poursuite pénale pour l'usurpation du titre d'évaluateur agréé contre Delano Boily pour cause de la gravité de l'état de santé de l'intimé (CA);
- Décision d'inscrire l'Ordre au registre des lobbyistes du Québec dans l'éventualité où l'Ordre devait exercer les activités de lobbyisme (CA);
- Approbation du programme d'inspection professionnelle (CA);
- Décision d'adopter l'avant-projet de la nouvelle description du champ d'exercice de la profession d'évaluateur agréé et de le transmettre pour consultation préliminaire aux membres et aux partenaires de l'Ordre (CA);

- Décision d'adopter la proposition concertée de la nouvelle description du champ d'exercice de la profession d'évaluateur agréé issue des consultations avec les partenaires et des travaux avec l'Office des professions (CA);
- Dans le cadre de la révision du champ d'exercice de la profession d'évaluateur agréé, décision de suggérer au législateur de réserver en exclusivité aux évaluateurs agréés tout acte d'évaluation visant l'établissement (ou la certification) de la valeur marchande de tout droit ou bien immobilier et ce, peu importe les fins de l'évaluation ou de la certification (CA);
- Dans le cadre des travaux du Comité consultatif sur la copropriété, décision de suggérer au législateur de réserver en exclusivité aux évaluateurs agréés l'acte d'évaluation aux fins d'assurance de l'immeuble en copropriété divise et de réserver en partage entre les professionnels du domaine de l'immobilier la gestion de la copropriété divise ainsi que l'étude obligatoire du fonds de prévoyance (CA);
- Décision que l'expression « une société qui se présente comme une société d'évaluateurs agréés » employée dans le règlement sur l'exercice de la profession d'évaluateur agréé en société vise toute société soumise au Règlement qui offre majoritairement les services professionnels de l'évaluateur agréé tels que décrits dans l'article 37j) du Code des professions et dans la Police d'assurance du Fonds d'assurance (CA);
- Décision d'approuver les principes suivants quant au mode de rémunération des évaluateurs agréés (art. 24 du Code de déontologie des membres de l'OEAQ) :
 - interdiction de la rémunération à pourcentage en fonction du résultat obtenu dans la situation où l'évaluateur agréé est appelé à donner une opinion de valeur;
 - autorisation de la rémunération à pourcentage en fonction du résultat obtenu dans la situation où l'évaluateur agréé est appelé à négocier la valeur, sous réserve toutefois de la présentation de l'analyse préliminaire effectuée en conformité avec les normes de pratique professionnelle de l'Ordre;
 - un mode de rémunération particulier peut être décidé par un tribunal ou une autorité compétente (CA);

- Décision de nommer Richard Lahaye, É.A., à titre d'administrateur de la région de Montréal, en remplacement de Pierre Goudreau, É.A. (CA);
- Décision de demander que la secrétaire générale produise un échéancier annuel intégré des travaux conjoints de l'Ordre et du Fonds en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle (CE);
- En attendant les documents financiers nécessaires du Fonds d'assurance, décision de débuter les démarches auprès de l'Autorité des marchés financiers et de demander une rencontre en vue de clarifier l'état de situation concernant l'obtention du ministre des Finances du permis d'assurer la responsabilité professionnelle des sociétés au sein desquelles les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles (permis modifié) (CE);
- Décision de demander au Fonds d'assurance de suspendre ses décisions impliquant les engagements financiers (ressources humaines et matérielle) jusqu'à la signature du protocole d'entente entre l'Ordre et le Fonds (CE);
- Décision d'approuver le projet de protocole d'entente entre l'Ordre et le Fonds d'assurance (CA);
- Décision de demander au Fonds d'assurance de fournir l'évaluation des membres de son Conseil d'administration, de même que les compétences attendues et ce, afin de permettre à l'Ordre d'identifier les éventuels candidats à être nommés au Conseil d'administration du Fonds (CA);
- Décision d'entériner la proposition du Fonds d'assurance concernant la prime d'assurance 2013-2014, sous réserve de l'adoption d'une politique de tarification qui devra entrer en vigueur pour l'exercice 2014-2015 approuvée par l'Ordre et par le Fonds. Il y a lieu de s'assurer que les informations requises aux fins d'établissement de la prime d'assurance reflètent les attentes et orientations convenues entre l'Ordre et le Fonds, notamment quant aux critères guidant la création possible de classes d'assurés (CA);
- Décision d'approuver le libellé de la police d'assurance du Fonds d'assurance pour l'exercice 2013-2014, mais de rappeler au Fonds le souhait de l'Ordre de se pencher sur la problématique de la couverture des actes professionnels reliés à l'informatique (CA);

- Décisions quant à l'application du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance dans les cas particuliers (CE);
- Décision quant à l'application du Règlement sur l'exercice de la profession d'évaluateur agréé en société dans un cas particulier (CE);
- Décision sur la demande de réinscription au Tableau de l'Ordre dans un cas particulier (CE);
- Décision de déposer une demande d'enquête disciplinaire auprès du syndic de l'Ordre concernant la conduite professionnelle de deux (2) évaluateurs agréés (CE);

Décisions de nature professionnelle

- Décision d'adresser à l'Autorité des marchés financiers copie de l'intervention de l'Ordre auprès de Surintendant des institutions financières du Canada sur les pratiques et procédures des prêts hypothécaires résidentiels (CA);
- Concernant la nouvelle norme de pratique en matière municipale :
 - Décision d'adopter la nouvelle norme de pratique en matière municipale et d'adopter comme date de mise en vigueur de la norme révisée, ainsi que les modalités transitoires de sa prise d'effet, le rôle d'évaluation qui entre en vigueur en 2016-2017-2018;
 - Décision d'appliquer un plan de communication visant à la fois les évaluateurs agréés et les organismes municipaux dont ils sont employés ou mandataires, pour faire connaître l'existence et le contenu de la nouvelle norme;
 - Décision de créer une classe de membres aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire: les évaluateurs agrées signataires de rôle(s) et autres décideurs en évaluation municipale;
 - Décision de demander au comité de formation continue d'offrir, dès 2013, une formation obligatoire à la classe de membres : les évaluateurs agréés signataires de rôle(s) et autres décideurs en évaluation municipale;
 - Décision de recommander de suivre la formation sur la nouvelle norme de pratique aux membres appelés à fournir les services suivants dans le domaine de

- l'évaluation municipale : la formulation d'opinions, la réalisation d'études, la consultation, la formation, l'inspection, la médiation, la constitution et la gestion des bases de données ainsi qu'aux autres évaluateurs municipaux (CA);
- Décision d'intervenir auprès de la Fédération des chambres immobilières du Québec suite à la décision du comité provincial MLS de fermer l'accès aux informations complémentaires jointes à la fiche MLS lorsqu'une propriété est vendue et ce, afin de souligner l'importance pour les É.A. de continuer à avoir accès à ces informations (CE):
- Décision d'entériner le Guide d'autoévaluation proposé par le comité d'inspection professionnelle et le comité exécutif et d'adopter une motion de félicitations à tous les artisans de ce guide (CA);

Décisions de nature politique ou publique

- Décision d'intervenir auprès des médias pour réitérer la position de l'Ordre quant à l'utilisation de l'outil EMILI par les institutions financières (CA);
- Décision d'intervenir auprès des conseillers d'orientation dans les institutions scolaires des niveaux secondaire et collégial afin de faire connaître la profession (CA);

Décisions de nature administrative

- Adoption des états financiers annuels 2011-2012 et approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2012-2013 (CA et CE);
- Adoption d'une motion de félicitations à l'égard de tous ceux et celles qui ont contribué au surplus inscrit aux états financiers de l'exercice 2011-2012, en particulier le comité organisateur du congrès 2012 et le comité de formation continue de l'Ordre ainsi que l'équipe de la permanence (CA);
- Nomination d'actuaire et de vérificateurs pour le Fonds d'assurance (CA);
- Résolution autorisant les signatures bancaires (CA);
- Approbation de la liste des déboursés, des états des revenus et dépenses mensuels et des relevés de portefeuille du fonds de stabilisation (CE);

- Décision de reporter la même structure de rémunération des administrateurs du Fonds d'assurance, jusqu'à concurrence d'un montant global de 30 000 \$ pour l'ensemble des réunions et des administrateurs rémunérés (CA);
- Autorisation du renouvellement de la banque de données de l'Ordre selon l'offre de services de GTI, datée du 22 novembre 2012 (CE):
- Autorisation d'achat d'un nouveau photocopieur, selon la proposition du Groupe Nic Leblanc, datée du 10 décembre 2012 et l'autorisation du renouvellement du parc informatique de l'Ordre, selon la proposition de Micro Expansion datée du 29 octobre 2012 et ce, jusqu'à un maximum de 10 000 \$ (CE).
- Décision de porter la cotisation 2013-2014 des membres de l'Ordre à 733 \$, soit une indexation de 2,1 %, calculée selon le tableau 8-2 de Statistique Canada.





Membres des comités de l'Ordre 2012-2013

Le comité d'inspection professionnelle

- Yves Godin, É.A., président
- Jean Beaudet, É.A.
- Simon Bernard, É.A.
- **■** Jean-François Boutin, É.A.
- **■** Jacques Dubé, É.A.
- **■** Jacques Laroche, É.A.
- **-** Sylvain Leclair, É.A.
- **■** Alain Olivier, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire, inspecteur permanent et personne responsable de l'inspection professionnelle
- André Besner, É.A., inspecteur adjoint
- Gérard Brahic, É.A., inspecteur adjoint
- Mario Pilote, É.A., inspecteur adjoint

Le bureau du syndic

- Michel Fournier, É.A., syndic
- Denis Savoie, É.A., syndic adjoint

Le conseil de discipline

- Me Jean-Guy Gilbert, président
- **■** Jean-Luc Bélanger, É.A.
- Sylvain Bernèche, É.A.
- Alison K. Chave, É.A.
- **■** Benoît Egan, É.A.
- **■** Jean-Pierre Gagnon, É.A.
- **■** Richard Lahaye, É.A.
- Claude Landry, É.A.
 (à compter du 22 novembre 2012)
- **■** Michèle Leroux, É.A.
- **■** Donald Prévost, É.A.
- **Gérald Savary, É.A.**(à compter du 22 novembre 2012)

- **Jean Trudel, É.A.**(à compter du 22 novembre 2012)
- **¬** Pierre Turcotte, É.A.
- Me Elena Konson, secrétaire

Le comité de révision

- Régis Bonneau, É.A.
- **■** Josée De Repentigny, É.A.
- Pierre Delisle, représentant du public
- Jean-Louis Laberge, représentant du public
- Suzanne Lalonde, représentante du public (jusqu'au 13 mai 2012)
- **Christine Lemelin,** représentante du public
- Alain Paradis, É.A.
- **■** Dominique Robillard, É.A.
- **Hélène Turgeon,** représentante du public
- Me Elena Konson, secrétaire

Le conseil d'arbitrage des comptes

- Bruno Beckers, É.A., président
- Sonya Auclair, É.A.
- Alexandre Bessette, É.A.
- **¬** Pierre L. Gagnon, É.A.
- **Nicol Guay, É.A.**
- **■** Milad Jabbour, É.A.
- **Luc Tremblay, É.A.**
- Me Elena Konson, secrétaire

Le comité des requêtes

- Diane Blais, É.A.
- **▲** Amélie Bouchard, É.A.
- Claudine Carré, É.A.
- Alison K. Chave, É.A.
- Richard Côté, É.A.
- Pierre L. Gagnon, É.A.
- Louis Garant, É.A.

- **■** Richard Lahaye, É.A.
- **-** Pierre Laliberté, É.A.
- **■** Marc-André Leblanc, É.A.
- **■** Michèle Leroux, É.A.
- **■** Pierre Marchand, É.A.
- Sylvain Méthot, É.A.
- **■** Donald Prévost, É.A.
- Stéphan Roy, É.A.
- **■** Gérald Savary, É.A.
- **■** Céline Viau, secrétaire

Le comité d'admission

- Bryan L'Archevêque, É.A., président
- **■** Amélie Bouchard, É.A.
- Alain Fontaine, É.A.
- **■** Sébastien Fraser, É.A.
- **■** Mélanie Laplante, É.A.
- **■** Christine Paquin, É.A.
- Josée Laporte, secrétaire

Le comité de formation continue

- Martine Sirois, É.A., présidente, 2^e viceprésidente responsable de la formation
- Sonya Auclair, É.A., représentante de l'AEMQ
- Nicolas Bouchard, É.A., représentant du MAMROT
- **■** Guylaine N. Cormier, É.A.
- **■** Sébastien Jean, É.A.
- Bryan L'Archevêgue, É.A.
- **-** Annie Labbé, É.A.
- **■** Marc Laroche, É.A.
- Patricia Landry, secrétaire

Le comité de la formation

- **Francine Fortin, É.A.,** présidente, OEAQ
- Martine Sirois, É.A., 2^e vice-présidente, responsable de la formation. OEAQ
- Claude Rompré, direction des programmes d'études et de la recherche, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (jusqu'au 18 octobre 2012)

- Antoine Goutier, direction de l'enseignement et de la recherche universitaires, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (à compter du 18 octobre 2012)
- Philippe Grégoire, professeur agrégé au Département de finance, assurance et immobilier, Université Laval (à compter du 5 octobre 2012)
- **Unsal Ozdilek,** responsable du certificat en immobilier et de la Chaire SITQ-Immobilier, UQAM
- **Céline Viau,** secrétaire, OEAQ

Le comité consultatif des évaluateurs municipaux (formé des administrateurs du Conseil d'administration issus du milieu municipal)

- Richard Côté, É.A.
- **■** Alain Fontaine, É.A.
- Pierre Gosselin, É.A.
- **■** Claude Laramée, É.A.
- **■** Stéphan Roy, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

Comités reliés aux normes de pratique professionnelle

Le comité réviseur des normes de pratique professionnelle

- **Les dossiers en expropriation**)
- Gérard Brahic, É.A.
- Richard Côté, É.A., 1^{er} vice-président responsable de l'éthique professionnelle
- **■** Gérard D'Aoust, É.A.
- Benoît Egan, É.A.
- Michel Fournier, É.A., syndic
- Yves Godin, É.A., président du comité d'inspection professionnelle
- **➡** Pierre Gosselin, É.A.
- Mathieu L'Écuyer, É.A.
- **■** Jules Mercier, É.A.
- André Morin, É.A.

- Alain Raby, É.A.
- **-** Serge Robert, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire

Le comité mixte sur l'harmonisation des normes pancanadiennes (représentants de l'Ordre)

- **■** Gérard D'Aoust, É.A.
- Pierre Goudreau, É.A.
- **■** Jules Mercier, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire et coordonnatrice des travaux

Le comité mixte sur les normes de pratique pour l'évaluation des immeubles verts (représentants de l'Ordre)

- Pierre Belle-Isle, É.A.
- **■** Benoît Egan, É.A.
- **■** Jean-Pierre Gagnon, É.A.
- Pierre Gosselin, É.A.
- **■** Pierre Laliberté, É.A.
- André Morin, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire et coordonnatrice des travaux

Le comité *ad hoc* sur l'élaboration de normes pour l'établissement de la juste valeur marchande (JVM) aux fins de paiement de la TPS et de la TVQ

- **▼** Francyne Bélanger, É.A.
- **■** Martin De Rico, É.A.
- Jean-Francois Gilbert, É.A.
- Pierre Goudreau, É.A.
- **■** Jocelyn Martin, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire et coordonnatrice des travaux

Le comité *ad hoc* sur les normes de pratique professionnelle en évaluation municipale

- André Besner, É.A., inspecteur de l'Ordre
- Gérard Brahic, É.A.
- Richard Côté, É.A., 1er vice-président, responsable de l'éthique professionnelle

- Michel Fournier, É.A., syndic
- **■** Pierre Gosselin, É.A.
- **-** Claude Laramée, É.A.
- **■** Jacques Laroche, É.A.
- **■** Sylvain Leclair, É.A.
- **■** Mathieu L'Écuyer, É.A.
- Alain Olivier, É.A.
- **-** Alain Raby, É.A.
- **■** Stéphan Roy, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire

Le comité mixte (MAMROT/OEAQ) sur l'élaboration de solutions aux problématiques d'évaluation foncière des immeubles industriels au Québec (désuétude externe de marché et l'article 65 de la *Loi sur la fiscalité municipale*)

- Nicolas Bouchard, É.A., représentant du MAMROT
- Richard Chabot, É.A.
- **Luc Girouard, É.A.,** représentant de l'Ordre
- Pierre Gosselin, É.A., représentant de l'Ordre
- Christiane Guimond, É.A., représentante de l'Ordre
- Julie Laflamme, É.A., représentante du MAMROT
- Jules Mercier, É.A., représentant de l'Ordre
- Alain Raby, É.A., représentant du MAMROT
- **■** Gaetano Rondelli, É.A.

Le comité consultatif sur l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière au Québec : (OEAQ-MAMROT) Évaluateurs agréés collaborant au comité

- **■** Sonya Auclair, É.A.
- Nicolas Bouchard, É.A., représentant du MAMROT
- **■** Bernard Côté, É.A.
- Richard Côté, É.A., représentant de l'Ordre
- **■** Marcel Godbout, É.A.
- Normand Godbout, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., représentante de l'Ordre
- **■** Claude Guindon, É.A.
- Michèle Leroux, É.A.

- Alain Raby, É.A., représentant du MAMROT
- **■** Gaetano Rondelli, É.A.
- **■** Benoît G. Roy, É.A.
- **■** Stéphan Roy, É.A.
- **■** Régis Savard, É.A.

Le comité de révision du Code de déontologie des membres de l'OEAQ

- Marie-Hélène Cadrin, É.A.
- **■** Geneviève Chabot, É.A.
- **Richard Côté, É.A.,** 1^{er} vice-président, responsable de l'éthique professionnelle
- Gérard D'Aoust, É.A.
- Michel Fournier, É.A., syndic
- **■** Stéphane Gauvreau, É.A.
- Yves Godin, É.A., président du comité d'inspection professionnelle
- Christiane Guimond, É.A., coordonnatrice aux affaires professionnelles
- **▲** Annie Labbé, É.A.
- Richard Lahaye, É.A.
- Céline Laliberté, É.A. (à compter du 19 novembre 2012)
- Mathieu L'Écuyer, É.A.
- Pierre Marchand, É.A.
- Josée Proulx, É.A. (jusqu'au 18 octobre 2012)
- **■** Pierre Turcotte, É.A.
- Céline Viau, secrétaire générale
- Me Elena Konson, secrétaire et coordonnatrice des travaux

Le comité de gestion immobilière

- **■** Michel Bouchard, É.A.
- Francine Guérin
- **■** Michèle Lafond, É.A.
- **▲** André Lanoue
- **■** Sophie Laverdure, É.A.
- **▲** Annie Lavigne, É.A.
- **-** Gilles Lecours, É.A.
- **■** Hélène Simard, É.A.
- Céline Viau, secrétaire générale
- **Christiane Guimond, É.A.,** secrétaire

Le comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée (formé des administrateurs du Conseil d'administration issus du milieu privé)

- **■** Simon Beauchemin, É.A.
- **■** Pierre Goudreau, É.A.
- **■** Martine Sirois, É.A.
- **-** Céline Viau, secrétaire

Le comité organisateur du congrès 2013

- **■** Stéphane Blais, É.A.
- **■** Alexandra Boivin, É.A.
- **■** Amélie Bouchard, É.A.
- **■** Gérard D'Aoust, É.A.
- **■** Stéphane Dompierre, É.A.
- **■** Josée Laporte
- **■** Claude Laramée, É.A.
- **■** Sophie Louka
- **■** Pierre Potvin, É.A.
- **Céline Viau**

Le comité des relations avec les médias

- **▼ Francine Fortin, É.A.,** présidente
- Richard Côté, É.A.
- **■** Pierre Goudreau, É.A.
- **Stéphan Roy, É.A.**
- **Céline Viau,** secrétaire

Le comité d'étude du programme du certificat en immobilier de l'Université du Québec en Outaouais

- **-** Jean-Marc Couture, É.A.
- Francine Godin
- Josée Laporte, coordonnatrice à l'admission
- **■** Claude Laramée, É.A.
- Martine Sirois, É.A., 2^e vice-présidente, responsable de la formation
- **Céline Viau,** secrétaire générale, OEAQ
- Patricia Landry, secrétaire

Le comité d'inspection professionnelle

Créé en conformité aux articles 109 et 112 du *Code des professions,* le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour fonction la surveillance de l'exercice de la profession. Ce mandat est rempli par la réalisation du programme annuel d'inspection de la pratique des membres.

Programme d'inspection professionnelle 2012-2013

- Poursuivre et finaliser trois (3) dossiers en expertise débutés durant l'exercice financier 2011-2012:
- Procéder à une (1) audition d'un membre (expertise) dont le dossier a été étudié durant l'exercice financier 2011-2012:
- Procéder à cinq (5) visites de suivi ou de contrôle en <u>expertise</u> pour contrôler l'application des recommandations par les membres chez qui on avait observé des lacunes importantes (note C), majeures (note D) ou graves (note E);
- Procéder à quatre (4) enquêtes particulières (expertise et municipal) nécessaires pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le syndic, le CA ou le CIP a demandé une telle enquête (applicable à tous les champs de pratique);
- Procéder au suivi de deux (2) dossiers dont les membres ont temporairement cessé d'exercer en évaluation et dont le dossier du CIP est en suspens;
- Procéder à six (6) nouvelles inspections dans le domaine de l'expertise;
- Procéder à la validation du nouveau Guide d'autoévaluation auprès de membres en expertise;

- Suspendre temporairement les inspections dans le <u>domaine municipal</u> afin de produire de nouvelles normes de pratique professionnelle applicables à ce champ de pratique, suite à la modernisation de la réglementation municipale;
- Procéder aux nouvelles demandes d'enquêtes particulières nécessaires pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le syndic, le CA ou le CIP demanderaient une telle enquête (applicable à tous les champs de pratique);
- Procéder aux auditions prévues par le règlement du CIP pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le CIP a observé des lacunes majeures (note D) ou graves (note E). Applicable à tous les champs de pratique;
- Répondre aux demandes d'explication provenant d'évaluateur(s) inspecté(s) concernant les remarques et commentaires du CIP transmis au membre et inclus dans le « rapport de l'inspecteur ». La réponse se fera par le biais du CIP dans les cas où l'évaluateur inspecté fait une demande écrite.

Réalisations du comité d'inspection professionnelle en 2012-2013

Dans le cadre du *Programme de surveillance de la profession,* les inspecteurs de l'Ordre ont procédé à dix-sept (17) vérifications :

- Quatre (4) dossiers en expertise débutés lors de l'exercice antérieur et finalisés en 2012-2013:
- Cinq (5) visites de suivi en expertise;
- Quatre (4) dossiers d'enquête particulière pour des membres œuvrant en expertise et dans le domaine municipal;
- Deux (2) dossiers d'inspection pour des membres œuvrant en expertise;
- Deux (2) membres devant faire l'objet d'un suivi ont temporairement cessé d'exercer et ils ont fait l'objet de vérification sur leur statut de membre.

Le comité d'inspection professionnelle (suite)

Pour les inspections, les visites de suivi et les enquêtes particulières, dans tous les cas un questionnaire préalable à l'inspection (enquête) est transmis à l'évaluateur concerné et par la suite, remis au CIP dûment complété. Pour chacune des inspections (et enquêtes), un rapport de vérification est dressé et transmis à l'évaluateur concerné.

Les membres du CIP se sont réunis trois (3) fois : les 18 juin et le 1^{er} novembre 2012 ainsi que le 27 mars 2013. Outre ces réunions régulières, le CIP a procédé à une (1) audition le 21 septembre 2012. Le comité exécutif de l'Ordre (CE) a procédé à l'analyse du dossier d'un membre et a entériné le succès du stage de perfectionnement.

L'étude des dossiers au cours de cette année financière a mené à trois (3) visites de suivi à faire en 2013-2014. Aucune imposition de stage de perfectionnement n'a été recommandée au CE. Des dossiers débutés en 2012-2013, six (6) devront être finalisés au cours du prochain exercice.

En support aux travaux du comité d'inspection professionnelle, la secrétaire du comité a développé un nouveau *Guide d'autoévaluation*, finalisé par le CIP en juin 2012 et adopté par le CA le 28 mars 2013. Ce guide est principalement dédié aux membres œuvrant en expertise et il sera mis en application à partir du prochain exercice financier.

Bureau du syndic

Selon les articles 116 et 122 du Code des professions, le syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction. Après avoir procédé à l'enquête, il jugera s'il y a lieu ou non de porter une plainte devant le conseil de discipline. Il pourrait aussi décider de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle pour vérification ou enquête particulière.

L'article 123.6. du *Code des professions* prévoit que le syndic peut également, dans certains cas, proposer la conciliation à la personne qui a demandé l'enquête et au professionnel concerné. Il est aussi de son devoir de procéder à la conciliation de tout différend concernant un compte d'honoraires et ce, conformément au règlement de l'Ordre à cet effet, adopté en vertu de l'article 88 du *Code des professions*.

Dossiers des années antérieures toujours ouverts au 31 mars 2012	26
Nouvelles demandes d'enquête et de conciliation reçues en 2012 -2013	18
Nombre total de membres visés	37
Nombre de décisions de porter plainte	1
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	12
Nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic	4
Nombre de dossiers non réglés par la conciliation du syndic	2
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	25

Usurpation du titre d'évaluateur agréé

Conformément à l'article 189 du Code des professions, l'Ordre peut, sur résolution du Conseil d'administration ou du comité exécutif, intenter une poursuite pénale pour usurpation du titre réservé à ses membres : « évaluateur agréé », « É.A. », « estimateur agréé », « C.App ». Quiconque sciemment, n'étant pas membre de l'Ordre, se laisse annoncer ou désigner par l'un des titres réservés à ses membres, commet une infraction et est passible d'une amende prévue au Code des professions (L.R.Q., c. C-26)

Lors de l'exercice 2012-2013, l'Ordre a intenté deux (2) poursuites pour l'usurpation du titre « évaluateur agréé ». Dans les deux dossiers, les défendeurs ont reconnu leur culpabilité et ont été condamnés au paiement des amendes :

- 10 octobre 2012, condamnation à l'encontre de Terra Pro inc., amende de 3 000 \$;
- 23 janvier 2013, condamnation à l'encontre d'Angélo Lévesque, dirigeant et administrateur de Gaspésie Évaluation inc., amende de 2 000 \$.

Conseil de discipline

Un conseil de discipline est constitué au sein de chaque ordre professionnel, conformément à l'article 116 du *Code des professions*. Son mandat est d'entendre toute plainte formulée contre une personne qui est ou a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, ou à tout autre règlement adopté par l'Ordre, notamment le *Code de déontologie*.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le conseil de discipline a été saisi de deux (2) nouveaux dossiers. Il a tenu deux (2) journées d'audience et a rendu trois (3) décisions disciplinaires, soit dans un dossier soumis au courant de cet exercice, dans un dossier soumis au courant de l'exercice 2011-2012, ainsi que dans un dossier soumis au courant de l'exercice 2010-2011.

Comité de révision

Conformément à l'article 123.3. du Code des professions, l'Ordre a constitué un comité de révision qui a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre l'évaluateur agréé.

Durant l'exercice 2012-2013, le comité de révision a été saisi d'un (1) dossier dans lequel la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire a été maintenue.



Conseil d'arbitrage des comptes

Adopté en conformité à l'article 88 du Code des professions, le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des évaluateurs agréés prévoit la constitution d'un Conseil d'arbitrage des comptes. Son mandat est de statuer sur les différends entre un évaluateur agréé et son client relativement à un compte d'honoraires.

En 2012-2013, le Conseil d'arbitrage des comptes n'a reçu aucune demande d'arbitrage.



Comité d'admission

Ayant pour mandat de gérer l'application des règlements relatifs à l'admission et de s'assurer de la qualité de la formation des candidats à l'exercice de la profession, le comité d'admission supervise la conception de l'examen d'admission et en valide les résultats. C'est lui qui recommande au comité exécutif la délivrance des permis aux candidats à l'exercice de la profession. De plus, il étudie les demandes d'équivalence de formation ou de diplôme et les autorisations de maître de stage*.

Cette année, le comité d'admission a tenu cinq (5) réunions : le 17 mai, le 19 juin, le 12 septembre, le 15 novembre 2012 et le 19 février 2013.

Le comité a supervisé le travail des conceptrices et correctrices de la partie écrite de l'examen d'admission tenu à Montréal et à Québec le 29 septembre 2012 de même que la tenue de la partie orale de l'examen d'admission, à Montréal et à Québec, le 13 octobre 2012.

Examen d'admission 2012

Candidats inscrits à la partie écrite de l'examen	62
Candidats inscrits à la partie orale de l'examen (Montréal)	39
Candidats inscrits à la partie orale de l'examen (Québec)	15
Candidats ayant réussi l'examen d'admission	41
Demandes de révision de note	4
Demandes d'autorisation d'agir comme maître de stage	61

Équivalences de diplôme et de formation

	Demandes d'équivalences reçues	24
	Candidats ayant obtenu l'équivalence de formation :	8
s u l'	dont 4 possèdent des diplômes provenant d'une institution d'enseignement iituée hors du Québec et ayant obtenu une reconnaissance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec et ayant également cuivi des cours au Québec.	
O	Candidats ayant obtenu l'équivalence de formation sous réserve de suivre certains cours :	13
s u l'	dont 5 possèdent des diplômes provenant d'une institution d'enseignement iituée hors du Québec et ayant obtenu une reconnaissance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec.	
	Candidats dont l'équivalence de formation a été refusée	3



^{*} L'OEAQ n'a pas de règlement relatif à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux ni de règlement relatif à des certificats de spécialiste, ni de classe de membres.

Le comité de formation continue

Le comité de formation continue coordonne et actualise l'ensemble des activités de formation destinées aux évaluateurs agréés, aux stagiaires et aux partenaires. Il s'assure que le *Programme de formation professionnelle en évaluation* (PFP), mis sur pied afin de compléter la formation universitaire et préparer les futurs évaluateurs agréés à la pratique, répond toujours à leurs besoins. De plus, le comité offre annuellement un *Programme de formation continue* (PFC) varié visant principalement l'amélioration de la qualité des services professionnels rendus au public.

En 2012-2013, les membres du comité de formation continue se sont réunis deux (2) fois, soit le 6 juin 2012 et le 22 janvier 2013.

Les activités du comité ont été consacrées à l'évaluation des différents cours présentés par l'Ordre et à la sélection de nouvelles activités de formation pour le *Programme de formation continue (PFC)*.

La diffusion de la Formation de transition relative à la modernisation réglementaire et normative de l'évaluation foncière, organisée en collaboration avec le MAMROT et l'AEMQ s'est poursuivie durant l'exercice financier 2012-2013. Le Module 1 a été offert à une (1) reprise, les Modules 2 et 2A l'ont été quatre (4) fois et les Modules 3 et 4 deux (2) fois.

Par ailleurs, trois (3) autres nouveaux cours ont été ajoutés à la liste des cours du PFC, soit :

- Emphytéose : Théorie et cas pratique;
- Initiation à l'agriculture québécoise;
- L'étude du fonds de prévoyance.

Programme de formation continue

Les activités de formation continue ont réuni cette année près de 1 075 participants, dont environ 462 à Montréal, 390 à Québec et 223 dans les autres régions. L'Ordre a présenté seize (16) activités différentes de formation continue en 40 séances, pour un total de 55 jours.

Ces activités ont été les suivantes :

- L'évaluation forestière et ses diverses composantes;
- La négociation gagnant-gagnant en évaluation;
- L'étude du fonds de prévoyance;
- MS Excel avancé pour l'immobilier et l'évaluation;

- Emphytéose : Théorie et cas pratique;
- Examen de titres immobiliers;
- Module 1 : Éléments de base concernant la modernisation;
- Module 2 : Modernisation de la description des terrains, des bâtiments résidentiels, multirésidentiels et agricoles;
- Module 2A : Détermination de la qualité et de la complexité des composantes et établissement de l'âge apparent;
- Modules 3 : Modernisation de la description des bâtiments non résidentiels;
- Module 4 : Système d'information géographique;
- Initiation à l'agriculture québécoise;
- Évaluation d'entreprises (cours de base);
- Évaluation d'entreprises (cours avancé);
- La géomatique au service de l'évaluateur;
- Évaluation de fermes.

Programme de formation professionnelle en évaluation

Les 34 jours de cours offerts dans le cadre du *Programme de formation professionnelle (PFP)* ont généré 435 inscriptions, dont 308 à Montréal et 127 à Québec. Les sept (7) blocs de cours suivants étaient au programme et ont été répétés au besoin :

- Évaluation municipale (ÉMUN);
- Méthode du coût (MCOÛ), parties A et B;
- Étude de cas (ÉCAS):
- Obligations professionnelles (OPRO), parties A et B;
- Évaluation de terrains et de terres agricoles (ÉTER);
- Méthode du revenu (MREV), parties A et B;
- Méthode de comparaison (MCOM).

Nos remerciements aux formateurs de l'Ordre :

- Pour le *Programme de formation* professionnelle : MM. Marc Bergeron,
 Jean-Pierre Cadrin, Richard Côté, Jean-Marc
 Couture, Jean-Pierre Gagnon, Stéphane
 Hamelin, Sylvain Méthot, Alain Raby,
 Michel Raymond, Stéphan Roy, Paul Tougas,
 évaluateurs agréés, ainsi que Me Elena Konson.
- Pour le *Programme de formation continue*, édition 2012-2013 : MM. Jean-Pierre Cadrin, Jean-Marc Couture, Normand Godbout, Dominic Fournier, Richard Lahaye, Marco Fournier, Jean Lauzier, Pierre Laliberté, René-Paul Dumont, Marie-Hélène Cadrin, Louis Garant, Richard Chabot, Jean-François Boutin, Alain Fontaine, Marc-André Leblanc, Luc Vaillancourt, évaluateurs agréés, ainsi que M^{me} Jocelyne Morin, M^e François Brochu, M^e Howie Clavier et M. Jean-François Métivier.

Règlement sur la formation continue obligatoire

559 demandes de reconnaissance d'activités aux fins de la formation continue ont été reçues et traitées durant l'exercice 2012-2013.



Le comité de gestion immobilière

En janvier 2013, les administrateurs de l'Ordre ont décidé de relancer les travaux du comité de gestion immobilière pour faire suite à l'adoption du *Profil de compétences des gestionnaires immobiliers de l'OEAQ*.

Les objectifs de ce comité sont les suivants :

- identifier le profil des membres qui pratiquent dans ce secteur (nombre, formation, type de pratique);
- développer une norme de pratique professionnelle afin d'encadrer la pratique des membres œuvrant en gestion immobilière;
- identifier et développer des cours en gestion immobilière à offrir aux membres dans le cadre du *Programme de formation continue* de l'Ordre;
- ▼ réaliser une analyse d'opportunité quant au développement d'une catégorie de permis en gestion immobilière;
- considérer les volets juridique et stratégique de la création d'une telle catégorie de permis.

Environ 165 membres de l'Ordre pratiquent dans le domaine de la gestion immobilière, que ce soit en matière de gestion d'actifs et de gestion d'immeubles et ce, pour le compte de corporations privées ou d'organismes publics et parapublics.

En 2012-2013, le comité a repris ses travaux, le 12 mars 2013. Au cours de cette rencontre les membres du comité se sont positionnés sur les éléments à couvrir dans la norme à développer en fonction du profil des membres identifiés.

Les travaux du comité se poursuivront en 2013-2014.



Le comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM)

Formé des membres du CA qui oeuvrent en évaluation municipale, le comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM) identifie les meilleures ressources pour constituer des comités ad hoc selon les sujets à l'étude et conseille la présidence de l'Ordre.

Comité consultatif sur l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière au Québec

Sous la responsabilité du MAMROT, ce comité a été formé en juillet 2001. Il a comme mandat de servir de lieu d'échange et de concertation quant aux actions à privilégier pour implanter avec succès les nouvelles dispositions réglementaires et normatives relatives à la modernisation de l'évaluation foncière.

Il est composé d'évaluateurs agréés représentants du MAMROT et de l'Ordre ainsi que de représentants de plusieurs domaines concernés par l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière (tels que l'enseignement, le développement informatique, la gestion municipale, etc.).

Le comité a tenu deux (2) réunions le 24 avril et le 25 octobre 2012. Les travaux se poursuivront en 2013-2014

Comité ad hoc sur les normes de pratique professionnelle applicables au domaine de l'évaluation municipale

Composé d'évaluateurs agréés oeuvrant dans le domaine de l'évaluation municipale, le mandat de ce comité a été de revoir les normes en évaluation municipale de l'Ordre (normes 19 et 20) afin de les actualiser, suite à la modernisation de la réglementation sur le contenu des dossiers d'évaluation

Durant cet exercice, quatre rencontres du comité ont eu lieu (entre avril et juillet 2012). Le projet de la nouvelle norme (20.1) a été déposé au CE et au CA de l'Ordre; la version finale de la norme a été adoptée le 31 janvier 2013.

Le CE a également adopté la mise en place d'un plan de communication à l'intention des évaluateurs agréés, des élus et fonctionnaires municipaux, des intervenants du milieu universitaire et des compagnies informatiques. Une formation sera dispensée pour tous les évaluateurs agréés durant le prochain exercice 2013-2014.

Comité conjoint (COMAQ-MAMROT-OEAQ) sur l'élaboration d'un modèle d'appel d'offres pour services professionnels en évaluation foncière

Un comité de travail a été mis sur pied à la demande de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) dont la mandat était d'élaborer un modèle d'appel d'offres à être utilisé dans le domaine municipal lors de la confection et de la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière.

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et le MAMROT ont collaboré aux travaux. Le comité a tenu trois réunions de travail le 23 janvier, le 27 février et le 15 mars 2013.

Les travaux se poursuivront en 2013-2014 pour la publication du modèle d'appel d'offres ainsi que d'une formation d'appoint offerte en collaboration avec la COMAQ et l'OEAQ.



Comités reliés aux normes de pratique professionnelle

Le comité réviseur des normes de pratique professionnelle

Le mandat du comité réviseur des normes de pratique professionnelle est d'élaborer de nouvelles normes, mettre à jour les normes existantes et superviser les travaux reliés à la rédaction de normes, guides ou lignes directrices dans des domaines spécifiques de la pratique des évaluateurs agréés, afin de s'assurer qu'elles sont en adéquation avec le corpus général des normes de pratique professionnelle en vigueur.

Pour traiter de dossiers spécifiques, des comités ad hoc ont été créés. Ils sont composés d'évaluateurs agréés qui ont une expertise dans les divers domaines à l'étude.

Durant cet exercice, aucune réunion générale n'a été tenue mais les membres du comité réviseur des normes de pratique professionnelle ont été sollicités à plusieurs reprises pour donner leur avis sur diverses questions venant des membres de l'Ordre et du public.

Le comité ad hoc sur l'élaboration de lignes directrices en matière d'établissement de la juste valeur marchande (JVM) aux fins d'autocotisation de la TPS et de la TVQ

Ce comité, formé d'évaluateurs agréés représentants de l'Ordre et du ministère du Revenu du Québec, a comme mandat d'analyser la problématique relative à l'établissement de la juste valeur marchande (JVM) aux fins d'autocotisation de la TPS et de la TVQ et de la production d'un guide à l'intention des évaluateurs agréés, en conformité avec les normes de pratique professionnelle de l'Ordre.

Quatre réunions ont eu lieu durant l'exercice financier 2012-2013. Lors de ces réunions, les membres ont développé des éléments relatifs à la problématique de l'établissement de la « juste valeur marchande » (JVM) pour les immeubles concernés par cette situation, soit les propriétés résidentielles unifamiliales et multifamiliales, les résidences de

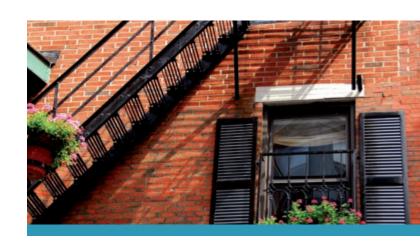
personnes âgées, les adjonctions à un immeuble d'habitation ainsi que les rénovations majeures et les conversions d'immeubles à usage résidentiel.

Les travaux se poursuivront en 2013-2014.

Le comité ad hoc sur les lignes directrices pour l'évaluation des immeubles verts

Ce comité formé d'évaluateurs représentants de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), de l'Institut canadien des évaluateurs (ICE) et de l'Ordre a comme mandat de développer un guide d'application pour l'évaluation des bâtiments qui se classent comme « immeubles verts » et qui se conforment à différents critères très précis de « développement durable ».

Suite à la transmission d'un appel d'offres à tous les évaluateurs agréés en pratique privée les invitant à participer à la rédaction du *Guide de référence sur les immeubles verts*, le comité exécutif de l'Ordre a sélectionné un cabinet d'évaluateurs agréés pour effectuer la phase 1 des travaux.



Une première version du guide a été soumise à l'Ordre le 31 mars 2012. Par la suite ce projet a été transmis à l'ICE ainsi qu'à TPSGC pour commentaires. Deux réunions ont eu lieu durant l'exercice financier 2012-2013.

Les travaux ont été temporairement suspendus. Ils devraient se poursuivre en 2013-2014.

Le comité ad hoc sur les lignes directrices pour l'évaluation des loyers marchands de cases de stationnement

Ce comité formé d'évaluateurs représentants de l'ICE et de l'Ordre a comme mandat de développer un guide d'application pour l'évaluation des loyers marchands de cases de stationnement dans le but de répondre à un mandat provenant de TPSGC.

Coordonné par l'ICE, un appel d'offres a été transmis en novembre 2012 à tous les évaluateurs agréés de l'Ordre et de l'ICE les invitant à participer à la rédaction du guide. En décembre 2012, la firme d'évaluateurs a été retenue. Deux réunions de travail ont eu lieu durant l'exercice financier 2012-2013, soit les 26 novembre et 10 décembre 2012.

Une première version du guide a été soumise au comité en mars 2013.

Les travaux se poursuivront en 2013-2014.





Le comité de révision du Code de déontologie

Considérant les nouvelles réalités en matière d'évaluation touchant la pratique des membres de tous les secteurs d'activités, le Conseil d'administration a formé, en automne 2010, le comité ad hoc de révision du Code de déontologie des membres de l'OEAQ. Ce comité est appelé à identifier les dispositions du Code de déontologie nécessitant la modification et à soumettre au Conseil d'administration un éventuel projet d'amendements.

Les travaux du comité visant à analyser chacune des dispositions du *Code de déontologie des membres de l'OEAQ* ont réuni les membres pour une séance le 19 novembre 2012 durant laquelle le projet de modifications au *Code de déontologie* a été préapprouvé pour la transmission pour consultations préliminaires à l'Office des professions.

Le comité organisateur du congrès 2013

Le mandat de ce comité est d'organiser le congrès de l'Ordre. Élaboration du contenu, choix des conférenciers, organisation, logistique, programme social et des invités, finances et commandites font partie de ses tâches.

Les membres du comité se sont prêtés à l'élaboration du programme en identifiant les sujets qui devraient capter l'attention des évaluateurs lors du prochain congrès de l'Ordre qui se déroulera au Château Montebello du 31 octobre au 2 novembre 2013. Pour cela, ils se sont réunis à deux (2) reprises, soit : le 29 janvier et le 12 février 2013 et ont tenu deux (2) conférences téléphoniques les 19 février et 4 mars 2013.





La relève

En collaboration avec l'Association des étudiants en gestion urbaine et immobilière de l'Université Laval, l'Ordre a organisé, le 5 février 2013, le cocktail étudiant employeur au sein de l'Université Laval pour mettre en contact les étudiants en gestion urbaine et immobilière et les É.A. Comme d'habitude, ce cocktail a été un franc succès et a réuni plus de 80 personnes.

Le 21 mars 2013, dans le cadre du *Colloque sur l'Approche orientante* de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle, l'Ordre était présent au Salon des exposants pour donner de l'information sur la profession d'évaluateur agréé.

Antoine Bourgeois, finissant du Collège Montmorency en Techniques de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment s'est vu attribuer une bourse d'excellence de l'Ordre, le 2 octobre 2012.





TABLEAU DES MEMBRES (au 31 mars 2013)

ÉVALUATEURS AGRÉÉS	
Nombre au début de l'exercice	1034
Réinscriptions	2
Nouveaux É.A.*	40
Retraités	28
Radiés pour non-paiement des sommes dues	7
Radiés pour non-production de l'Annexe 1	2
Retirés pour abandon	13
Décès	0
Total	1026



REGISTRE DES ÉTUDIANTS	
Nombre au début de l'exercice	43
Nombre à la fin de l'exercice	61

* 2 candidats ayant réussi l'examen ne se sont pas inscrits au Tab	leau.
1 candidate ayant réussi l'examen l'an dernier s'est inscrite.	

REGISTRE DES STAGIAIRES	
Nombre au début de l'exercice	87
Nouveaux stagiaires	58
Stagiaire réinscrit	0
Stagiaires ayant réussi l'examen	41
Retirés pour non-paiement	2
Retirés pour expiration de délai	2
Total	100

COTISATION ANNUELLE	
Membres	733 \$
Stagiaires	250 \$
Étudiants	0\$



RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE TYPE D'ENTREPRISES	Membres	%
Firmes privées	522	51
Gouvernement et organismes parapublics	226	22
Municipalités	184	18
Institutions financières	44	4
Autres	50	5
Total	1026	100 %

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE	Membres	%
Femmes	231	23
Hommes	795	77
Total	1026	100 %

TABLEAU DES MEMBRES PAR RÉGIONS	;		
Région 01 – Bas Saint-Laurent	16	Région 10 – Nord-du-Québec	0
Région 02 – Saguenay-Lac-St-Jean	40	Région 11 – Gaspésie-île-de-la-Madeleine	3
Région 03 – Capitale- Nationale	203	Région 12 – Chaudière-Appalaches	32
Région 04 – Mauricie	26	Région 13 – Laval	53
Région 05 – Estrie	31	Région 14 – Lanaudière	21
Région 06 – Montréal	360	Région 15 – Laurentides	47
Région 07 – Outaouais	31	Région 16 – Montérégie	117
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	10	Région 17 – Centre-du-Québec	13
Région 09 – Côte-Nord	6	Hors du Québec	17

Les états financiers 2012-2013

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, qui comprennent les bilans des fonds d'administration et de stabilisation au 31 mars 2013 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net des fonds d'administration et de stabilisation pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que cellesci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation

du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 31 mars 2013, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (Fonds d'assurance) d'où proviennent certains montants présentés à la note 12, ont été audités par un autre auditeur indépendant.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui explique que l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} avril 2012, la date de transition étant le 1^{er} avril 2011. La direction a appliqué rétrospectivement ces normes aux informations comparatives incluses dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012, ainsi que les informations connexes. Nous n'avions pas pour mission de délivrer un rapport sur les informations comparatives retraitées, qui n'ont donc pas été auditées.

Dagrais. Lapiene, Simond et associé serces

Montréal, le 19 juillet 2013

¹ Par Chantal Lapierre, CPA auditeur, CA.

Fonds d'administration

RF	ΞS	IJ	۱٦	ΓΔ	Т	ς

Exercice clos le 31 mars				
Exercice clos le 31 mars	- 2013 - \$	- 2012 - \$		
PRODUITS				
Cotisations	747 111	737 670		
Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre	7 308	100		
Inspection professionnelle	2 000	4 000		
Examens et admission	31 995	26 250		
Formation	466 288	419 865		
Congrès	-	181 852		
Publicité et publications	24 583	25 712		
Intérêts	2 425	481		
Administration	53 767	56 864		
Autres activités	18 873	46 722		
	1 354 350	1 499 516		
CHARGES PAR FONCTION — ANNEXES				
Discipline, révision et arbitrage et usurpation de titre (Annexe A)	103 925	100 703		
Réglementation (Annexe B)	201 279	222 934		
Inspection professionnelle (Annexe C)	73 296	84 402		
Admission (Annexe D)	76 050	79 774		
Formation (Annexe E)	383 728	362 885		
Communication interne (Annexe F)	103 043	302 886		
Communication externe (Annexe G)	37 257	38 879		
Promotion auprès de la relève (Annexe H)	10 882	4 813		
Direction générale (Annexe I)	172 883	166 972		
	1 162 343	1 364 248		
Excédent des produits sur les charges avant autres comités et projets spéciaux	192 007	135 268		
Autres comités et projets spéciaux (Annexe K)	47 950	40 360		
Excédent des produits sur les charges	144 057	94 908		

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Investi en immobilisations	Grevé d'affectations (notes 9 et 10)	Non grevé d'affectations	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	46 903	3 280	134 630	184 813	89 905
Excédent des produits sur les charges	(22 122)	-	166 179	144 057	94 908
Acquisition d'immobilisations	43 248	-	(43 248)	-	-
Affectation d'origine interne (note 10)	-	15 000	(15 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	68 029	18 280	242 561	328 870	184 813

Fonds d'administration

BILAN

71			
au 31 mars	- 2013 - \$	- 2012 - \$	- 1 ^{er} avril 2011 - \$
ACTIF			
ÉLÉMENTS À COURT TERME			
Encaisse	15 127	393 314	353 251
Placements temporaires, au coût 0,4 % et 0,75 % (0,3 % et 0,4 % en 2012)	375 000	150 000	50 000
Débiteurs (note 4)	212 073	189 362	136 097
À recevoir du fonds de stabilisation, sans intérêt	85	10 897	-
Frais payés d'avance	13 182	10 653	12 541
	615 467	754 226	551 889
IMMOBILISATIONS (note 5)			
Immobilisations corporelles	28 532	18 892	18 683
Immobilisations incorporelles	39 497	28 011	42 993
	683 496	801 129	613 565
PASSIF			
ÉLÉMENTS À COURT TERME			
Créditeurs (note 8)	354 626	378 658	255 099
Dû au fonds de stabilisation, sans intérêt	-	-	2 001
Revenus reportés	-	237 658	266 560
	354 626	616 316	523 660
ACTIF NET			
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	68 029	46 903	61 676
GREVÉ D'AFFECTATIONS	18 280	3 280	3 280
NON GREVÉ D'AFFECTATIONS	242 561	134 630	24 949
	328 870	184 813	89 905
	683 496	801 129	613 565

ENGAGEMENTS (note 11)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tidd Cox

Administrateur

Administrateur

Fonds d'administration

FLUX DE TRÉSORERIE		
Exercice clos le 31 mars	- 2013 - \$	- 2012 - \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	144 057	94 908
ÉLÉMENTS N'AFFECTANT PAS LA TRÉSORERIE :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 989	5 032
Amortissement des immobilisations incorporelles	16 133	14 982
	166 179	114 922
VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT :		
Débiteurs	(22 711)	(53 265)
À recevoir du fonds de stabilisation, sans intérêt	10 812	(10 897)
Frais payés d'avance	(2 529)	1 888
Créditeurs	(24 032)	123 560
Dû au fonds de stabilisation, sans intérêt	-	(2 001)
Revenus reportés	(237 658)	(28 902)
	(276 118)	30 383
	(109 939)	145 305
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(43 248)	(5 242)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(153 187)	140 063
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	493 314	353 251
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	340 127	493 314

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

Fonds de stabilisation

DECI	11.7	$\Gamma \Lambda \Gamma$	
RESI	ノレ	IAI	10

TCSOLITATS		
Exercice clos le 31 mars	- 2013 - \$	- 2012 - \$
PRODUITS		
Revenus de placements	11 020	27 600
Perte non matérialisée	(10 140)	(127)
	880	27 473
CHARGES		
Indemnités, frais externes et de gestion de l'assureur	196 802	257 749
Honoraires professionnels	-	2 279
Honoraires de gestion	9 925	10 987
Amortissement des immobilisations	5 927	6 296
	212 654	277 311
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(211 774)	(249 838)
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 mars

		\$			\$
	Investi en immobilisations	Grevé d'affectations (note 9)	Non grevé d'affectations	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	22 962	307 213	30 715	360 890	610 728
Insuffisance des produits sur les charges	(5 927)	-	(205 847)	(211 774)	(249 838)
Affectation d'origine externe (note 9)	-	(307 213)	307 213	-	-
SOLDE À LA FIN	17 035	-	132 081	149 116	360 890

- 2013 **-**

- 2012 **-**

Fonds de stabilisation

BII AN au 31 mars 2012 -**-** 2013 **-**💶 1^{er} avril 2011 👞 \$ \$ \$ ACTIF ÉLÉMENTS À COURT TERME Encaisse 31 640 41 329 196 373 Intérêts à recevoir 3 2 3 8 3 266 3 342 Placements échéant au cours du prochain exercice 296 090 À recevoir du fonds d'administration, sans intérêt 2 0 0 1 330 968 44 595 201 716 IMMOBILISATIONS (note 5) 17 035 22 962 PLACEMENTS À LONG TERME (note 6) 306 230 413 581 348 003 373 787 615 297 **PASSIF** ÉLÉMENTS À COURT TERME Créditeurs (note 8) 198 802 2 000 4 569 10 897 Dû au fonds d'administration, sans intérêt 85 198 887 12 897 4 569 **ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS** 17 035 22 962 AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE (note 9) 307 213 636 649 NON GREVÉ D'AFFECTATIONS 132 081 30 715 (25 921)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ridd Cox

Administrateur

149 116

348 003

360 890

373 787

610 728

615 297

Administrateur

Fonds de stabilisation

FLUX DE TRÉSORERIE		
Exercice clos le 31 mars	- 2013 - \$	- 2012 - \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(211 774)	(249 838)
ÉLÉMENTS N'AFFECTANT PAS LA TRÉSORERIE :		
Amortissement des immobilisations	5 927	6 296
Gain sur la cession de placements	-	(13 540)
Perte non matérialisée	10 140	127
	(195 707)	(256 955)
VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT :		
Intérêts à recevoir	28	76
À recevoir du fonds d'administration, sans intérêt	-	2 001
Créditeurs	196 802	(2 569)
Dû au fonds d'administration, sans intérêt	(10 812)	10 897
	186 018	10 405
	(9 689)	(246 550)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de la cession de placements	-	120 764
Acquisition d'immobilisations	-	(29 258)
		91 506
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(9 689)	(155 044)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	41 329	196 373
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	31 640	41 329

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2013

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec, constituée par la Loi 104 en 1969, est à l'origine de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec. Régi par le Code des professions depuis 1973, l'Ordre a dès lors pour mission première la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. De plus, l'Ordre doit contrôler l'utilisation du titre d'évaluateur agréé par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande.

Par ailleurs, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu

2. INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'Ordre a appliqué les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur l'excédent des produits sur les charges de l'Ordre pour l'exercice clos le 31 mars 2012, ni sur son actif net à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2011.

Selon le nouveau référentiel comptable, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles, incluses dans les immobilisations selon l'ancien référentiel comptable, sont présentées sous des postes distincts dans le bilan.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les cotisations sont comptabilisées mensuellement et les revenus de placements sur une base d'exercice.

Exercice clos le 31 mars 2013

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode de comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les fonds suivants apparaissent aux états financiers de l'organisme et présentent donc une importance particulière :

Fonds d'administration

Le fonds regroupe les opérations courantes de fonctionnement du siège de l'Ordre et de son personnel.

Fonds de stabilisation

Le fonds de stabilisation a été créé à la suite d'une entente intervenue entre l'Ordre et l'émetteur de la police d'assurance-responsabilité professionnelle des membres assurés. En vertu de cette entente, l'Ordre assume une franchise annuelle jusqu'à concurrence de 250 000 \$ sur les réclamations présentées à l'assureur.

Les revenus de placements générés par ce fonds ainsi que les charges du fonds sont comptabilisés à l'état des résultats et des excédents cumulés du fonds de stabilisation.

Les réclamations sont comptabilisées comme charges du fonds de stabilisation lors du règlement avec les tiers.

À l'automne 2010, les organismes de réglementation ont approuvé le projet de création du Fonds d'assurance de l'Ordre. Ainsi, le Fonds d'assurance a officiellement démarré ses activités le 23 octobre 2010 suite à l'autorisation du ministre des Finances de permettre à l'Ordre d'assurer la responsabilité professionnelle de ses membres et suite à l'émission du permis d'assureur par l'Autorité des marchés financiers.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges suivantes sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

Salaires et charges sociales :

- au prorata de l'estimation du temps consacré à la fonction.

Frais généraux :

- au prorata des autres charges consacrées à la fonction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Exercice clos le 31 mars 2013

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments financiers cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'emprunt bancaire et des fournisseurs.

Les éléments d'actif financiers de l'Ordre évalués à la juste valeur se composent des obligations se transigeant sur un marché coté.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes d'amortissement, taux et périodes suivants :

	■ Méthodes ■	■ Taux et périodes ■
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	33 %
Service en ligne	Linéaire	6 ans
Relève — Production CD ROM	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Exercice clos le 31 mars 2013

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent principalement les cotisations perçues pour les services à rendre aux membres imputables au prochain exercice.

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du Conseil d'administration du Fonds d'assurance. Sur recommandation des membres du Conseil d'administration du Fonds d'assurance, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds d'assurance et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds d'assurance est considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, il n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 12.

4 DÉBITEURS

- 2013 - \$	- 2012 - \$
206 046	180 849
6 027	8 513
212 073	189 362
	\$ 206 046 6 027

5. IMMOBILISATIONS

	- 2	~ 2013 ~ \$		012 - \$
	Coût	Valeur nette	Coût	Valeur nette
Fonds d'administration				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Mobilier de bureau	138 210	20 215	132 542	18 892
Équipement informatique	9 960	8 317	11 230	-
	148 170	28 532	143 772	18 892
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Service en ligne	117 514	39 497	89 894	28 011
Relève — Production CD ROM	12 810	-	12 810	-
	130 324	39 497	102 704	28 011
Fonds de stabilisation				
Mobilier de bureau	9 230	5 907	9 230	7 384
Améliorations locatives	20 028	11 128	20 028	15 578
	29 258	17 035	29 258	22 962

Exercice clos le 31 mars 2013

6. PLACEMENTS À LONG TERME

PLACEMENTS A LONG TERME		
	- 2013 - \$	1 2012 1 \$
Fonds de stabilisation		
Obligations et titres à revenu fixe (coût : 258 471 \$; 258 471 \$ en 2012)	296 090	306 230
Placements échéant au cours du prochain exercice	296 090	-
	-	306 230

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'Ordre dispose d'un crédit d'exploitation autorisé de 50 000 \$, renouvelable le 31 juillet 2013, au taux de base canadien de la banque majoré de 1,25 %, garanti par une hypothèque mobilière de 1^{er} rang au montant de 50 000 \$ sur les placements temporaires. Le solde inutilisé au 31 mars 2013 est de 50 000 \$.

8. CRÉDITEURS

CREDITEURS		
	- 2013 - \$	- 2012 - \$
Fonds d'administration		
Fournisseurs et frais courus	190 905	219 339
Salaires et vacances courus à payer	50 483	44 337
Retenues à la source à payer	734	-
Taxes à la consommation à payer	112 504	114 982
	354 626	378 658
Fonds de stabilisation		
Fournisseurs et frais courus	198 802	2 000

Exercice clos le 31 mars 2013

9. AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Fonds de stabilisation

En vertu de l'entente intervenue entre l'Ordre et l'assureur, l'Ordre n'a réservé aucun montant (307 213 \$ en 2012) des excédents cumulés du fonds de stabilisation afin de pourvoir aux pertes éventuelles probables reliées à des réclamations.

Fonds d'administration, affectation à la formation

Suite à la fermeture du fonds de formation professionnelle du comité tripartite MAMSL - OEAQ - AEMQ, l'Ordre s'est engagé à conserver un solde minimum de 15 000 \$ pour la formation.

Considérant la mise en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OEAQ* et le développement de plusieurs activités de formation liées à l'évaluation municipale, il a été convenu de puiser à même ce fonds d'affectation pour financer le développement de ces activités, et donc, de le diminuer en conséquence.

10. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Fonds d'administration, affectation à la communication

Le 23 mai 2013, le conseil d'administration a adopté de réserver un montant de 15 000 \$ sur le surplus de l'exercice à des fins de communication.

11. ENGAGEMENTS

L'Ordre est engagé, d'après des baux à long terme, pour ses locaux. Ces baux échoient en novembre 2015. Les loyers futurs totalisent 291 029 \$ et comprennent les versements minimums suivants pour les trois prochains exercices :

2014	-	109 136 \$
2015	-	109 136 \$
2016	-	72 757 \$

Exercice clos le 31 mars 2013

12. FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance au 31 décembre 2012 :

	* 2012 * \$	1 2011 1 \$
Total de l'actif	4 541 100	3 276 887
Total du passif	2 222 819	1 013 680
Actif net	2 318 281	2 263 207
Revenus	1 607 373	1 426 912
Dépenses	1 641 620	1 552 192
Revenu de placements	89 321	134 144
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	794 023	964 753
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(811 560)	(3 154 066)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	-

Informations sur les opérations :

Au cours de l'exercice, l'Ordre a facturé 6 301 \$ (26 435 \$ en 2012) de frais d'administration. Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'Ordre est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

Exercice clos le 31 mars 2013

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'Ordre consent du crédit à ses membres et autres clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison de la concentration des placements temporaires et d'un montant supérieur à l'assurance dépôt dans une seule institution financière reconnue.

Variation des risques

L'exposition de l'Ordre aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

14 CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2012 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2013.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2013

FONDS D'ADMINISTRATION	- 2013 -	- 2012 -
	\$	\$
Annexe A — Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre		
Salaires et charges sociales	6 167	4 559
Honoraires - Bureau du syndic et procureur	68 631	66 953
Tenue des dossiers, cessation d'exercice	522	1 819
Frais de conseil de discipline	2 181	4 654
Frais de syndic et d'experts	1 522	2 074
Frais de poursuite pour usurpation de titre	5 560	3 586
Quote-part des frais généraux	19 342	17 058
	103 925	100 703
Annova D. Dáglamantation		
Annexe B — Réglementation	107.490	60.717
Salaires et charges sociales	103 489	68 713
Salaires et charges sociales - assurance de la responsabilité professionnelle	63 097	126455
Application de règlements	2 231	-
Quote-part attribuable au fonds de stabilisation	(5 000)	(10 000)
Quote-part des frais généraux	37 462	37 766
	201 279	222 934
Annexe C — Inspection professionnelle		
Salaires et charges sociales	35 953	45 471
Honoraires	17 400	17 173
Programme d'inspection	2 216	2 699
Frais de comité d'inspection et frais de sténographie	4 086	4 761
Quote-part des frais généraux	13 641	14 298
	73 296	84 402
Annexe D — Admission		
Salaires et charges sociales	48 188	54 115
Examens	12 175	10 300
Frais de comités	1 532	1 843
Quote-part des frais généraux	14 155	13 516
adote part des itals generada	76 050	79 774

Renseignements complémentaires

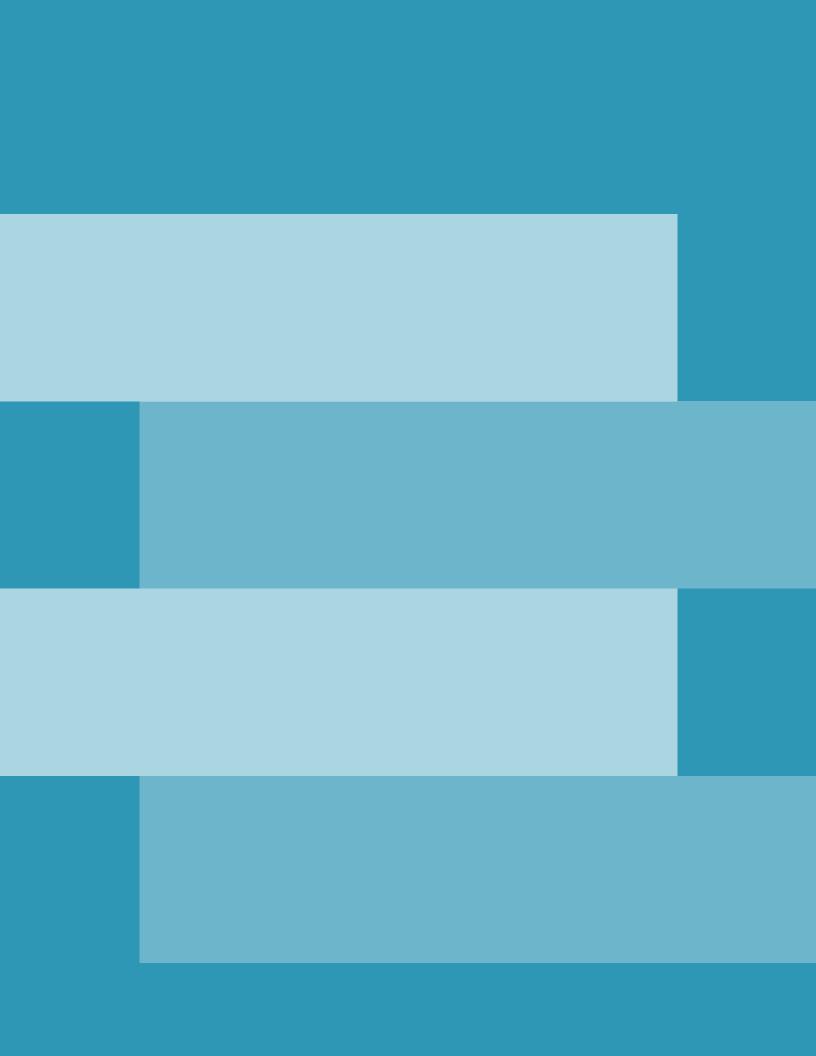
Exercice clos le 31 mars 2013

FONDS D'ADMINISTRATION	- 2013 -	- 2012 -
TONDS D'ADMINISTRATION	\$	\$
Annexe E — Formation		
Salaires et charges sociales	66 045	66 955
Frais de programme	242 857	232 182
Frais de comité et de projet de mise à jour	1 410	1 315
Mauvaise créance	1 995	960
Quote-part des frais généraux	71 421	61 473
	383 728	362 885
Annexe F — Communication interne		
Salaires et charges sociales	37 826	68 067
Publications	30 072	28 287
Dépenses congrès	531	125 243
Autres activités	15 436	29 981
Quote-part des frais généraux	19 178	51 308
	103 043	302 886
Annexe G — Communication externe		
Salaires et charges sociales	22 673	21 010
Services en ligne	7 649	5 084
Matériel promotionnel	-	240
Publicité et relations publiques	-	5 958
Quote-part des frais généraux	6 935	6 587
	37 257	38 879
Annexe H — Promotion auprès de la relève		
Salaires et charges sociales	1 416	1 415
Publicité , matériel et activité de promotion	5 740	383
Bourse d'étude	1 700	2 200
Quote-part des frais généraux	2 026	815
	10 882	4 813
Annexe I — Direction générale		
Salaires et charges sociales	127 475	118 817
Conseil d'administration et comité exécutif	13 106	17 986
Frais de formation	-	1 545
Frais d'élection	125	340
Quote-part des frais généraux	32 177	28 284
	172 883	166 972

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2013

FONDS D'ADMINISTRATION	- 2013 - \$	- 2012 - \$
Annexe J — Frais généraux répartis par nature		
Locaux, taxes et entretien	119 078	119 920
Représentation et déplacements	4 194	3 831
Poste et messagerie	9 450	15 630
Honoraires de contentieux	-	516
Documentation, abonnements et cotisations	4 473	6 811
Fournitures de bureau	19 605	14 066
Télécommunications	15 814	14 132
Honoraires de comptabilité et informatique	2 352	1 047
Cotisations et activités CIQ - OPQ	8 693	9 448
Honoraires d'audit	10 000	14 010
Assurances	7 528	8 165
Intérêts et services bancaires	1 952	10 351
Amortissement des immobilisations corporelles	5 989	5 032
Amortissement des immobilisations incorporelles	16 133	14 982
	225 261	237 941
Annexe K — Autres comités et projets spéciaux		
Salaires et charges sociales	27 510	12 756
Frais de comités	5 094	459
Projets spéciaux	6 422	20 308
Quote-part des frais généraux	8 924	6 837
	47 950	40 360





415, rue St-Antoine Ouest Bureau 450 Montréal (Québec) H2Z 2B9

Tél. : 514 281-9888 ou 1 800 9 VALEUR (1 800 982-5387) Téléc : 514 281-0120

> oeaq@oeaq.qc.ca www.oeaq.qc.ca

